Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 12/18/84

ID: 074-217400795-20241216-2024_042_DE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

<u>Séance du lundi 16 décembre 2024</u>, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de conseillers municipaux présents : 9 Nombre de votants : 9 + 4 POUVOIRS

Présents (9): Mesdames BULEUX Nathalie; CORBINEAU Elodie; DA RUGNA Roselyne; MEILLIER Claire;

POYET-MOREUL Evelyne; HARZO Marie

Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; M. ALBANEL Xavier

Absent (1): M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (4): M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne

M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2024/042 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2023

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire informe le conseil qu'après son adoption, le rapport et sa délibération seront déposés sur le site www.services.eaufrance.fr par la SPL O des Aravis (qui a la compétence eau et assainissement des Clefs depuis le 30 septembre 2019) et que les indicateurs de performance seront renseignés et publiés par la SPL O des Aravis sur le SISPEA.

Le Maire présente au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 annexé à la présente délibération.

AUTORISE la SPL O des Aravis à déposer ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Ainsi fait et délibéré aux Clots les jours, mois et an susdit.

Le Maire, Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance, Nathalie BULEUX

Buleuz